

## LE MISSIONNAIRE DU LIVRADOIS-FOREZ.

VÉNÉRABLE PÈRE FRANÇOIS GASCHON  
(Auzelles, 1732 – Ambert, 1815).

LA TOURMENTE RÉVOLUTIONNAIRE (1789-1800).

### *Le contexte diocésain au début de la Révolution (1789-1791).*

En 1789, le Père Gaschon a cinquante-sept ans. Il se trouve alors à Banelle. Dans les premiers temps, rien ne change dans la vie de la mission : communauté de prêtres séculiers, les missionnaires diocésains ne sont pas touchés par la suppression des ordres religieux (février 1790).

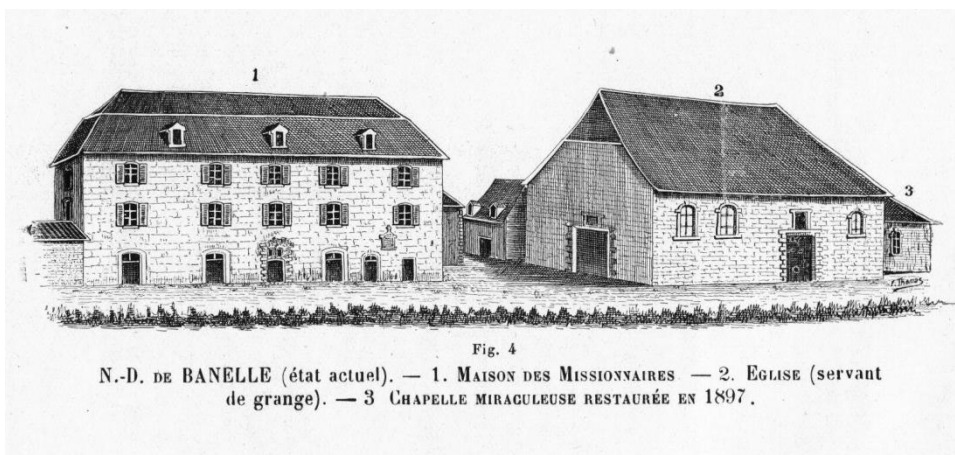


Fig. 1 : Banelle. Gravure figurant dans le livre de l'abbé Gouttefangeas (1915).

Mais la mission diocésaine restait très

liée à Mgr de Bonal, évêque de Clermont depuis 1776. Or, celui-ci a pris d'emblée une position résolument hostile aux bouleversements en cours, à l'opposé d'une grande partie de son clergé, qui en attend un certain nombre de réformes assurément nécessaires. De ce fait, ce n'est que de justesse qu'il a été élu député aux États Généraux de 1789. Ce sera d'ailleurs pour démissionner avec fracas, dès le mois de février suivant, du Comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante qu'il préside. Dans sa lettre pastorale du 23 novembre 1790, il dénoncera la Constitution civile du Clergé, adoptée le 12 juillet précédent. Refusant le serment de fidélité prévu par la loi, il est alors déclaré démissionnaire par l'administration du département le 25 janvier 1791, et remplacé le 13 février par l'oratorien Jean-François Perrier, directeur du collège d'Effiat.

Mais Mgr de Bonal ne se déclarera pas vaincu. Depuis Paris où il réside, il continue à administrer le diocèse par l'intermédiaire de ses grands vicaires, aidés de quelques prêtres de confiance. Il fait défense aux prêtres de reconnaître l'évêque Perrier, et aux fidèles d'accueillir les curés constitutionnels. Cependant, parmi les curés du diocèse, une majorité avaient accepté la Constitution civile (notamment, dans l'arrondissement d'Ambert, trente-cinq curés sur cinquante-six), laquelle était une véritable expression du gallicanisme janséniste triomphant. Leur attitude ne changera qu'après la condamnation par le Pape de cette Constitution (brefs des 10 mars et 13 avril 1791).

Dès lors, une division se produit jusqu'au sein des familles, suivant probablement la ligne de fracture des opinions gallicanes. Ce sera le cas dans la famille de François Gaschon. En ce qui le concerne, on sait l'aversion que toute sa formation lui avait inspirée pour cette doctrine. Mais à l'opposé, son frère aîné Annet-Marie prête le serment en janvier 1791, avant de mourir brusquement le 12 mai de la même année, « en exprimant sa foi catholique et apostolique qu'il avait toujours pratiquée », comme le mentionne son acte de décès (en omettant – pour quelle raison ? – le qualificatif de « romaine »). François Palasse, son cousin germain, prête lui aussi le serment, mais avec réserve, et se retractera solennellement le 23 septembre 1792. Par contre, le frère cadet de ce dernier, Louis, suivra les

aléas de la Révolution, allant jusqu'à renvoyer en 1793 ses lettres de prêtrise<sup>1</sup>. Enfin, le jeune frère du Père Gaschon, lui aussi prénommé Louis, quitte son poste d'avocat à Riom pour devenir en décembre 1790 juge au tribunal de district d'Ambert, fonction qu'il exercera durant deux ans.

Dans le même temps, les paroissiens d'Auzelles et d'autres villages du canton de Cunlhat s'opposaient par tous les moyens aux curés constitutionnels, au point de les obliger à quitter le pays ; Cunlhat se risquera même, en mars 1793, à se révolter durant quelque temps contre la République ; parmi les condamnés par contumace figureront d'assez proches parents du Père Gaschon.

### *Missionnaire clandestin (1791-1792).*

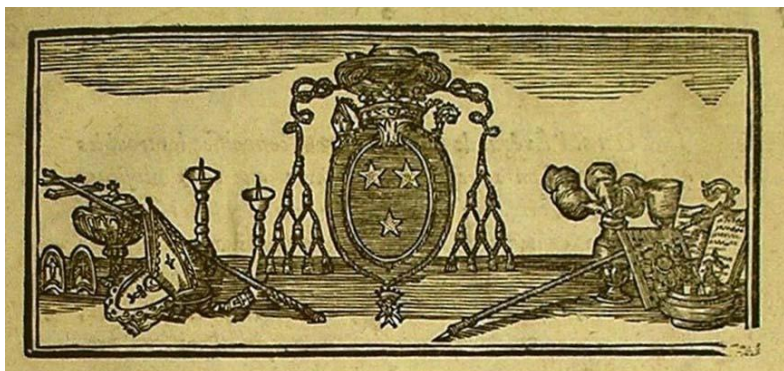


Fig. 2 : en-tête des mandements (lettres pastorales) de Mgr de Bonal.

Du côté de la mission, l'activité ne cessa à Banelle qu'en mars 1791 : la dernière mission, prêchée à Pionsat, est en effet interrompue à la demande expresse de Mgr de Bonal. À cette date, le directoire du district de Gannat invite les messieurs de Banelle à cesser toute cérémonie publique. Durant un an, ils purent toutefois continuer la célébration des messes privées et le ministère

de la confession ; ce qui cependant ne se fera pas sans affronts de la part des

clubs révolutionnaires.

Mais le 5 mars 1792, une émeute se produit à Moulins ; le département en prend prétexte pour ordonner la fermeture de toutes les églises autres que paroissiales. Les missionnaires, qui sont alors cinq à Banelle, dont Jean-François Gaschon, sont obligés de se disperser dans les environs, avant de s'éloigner définitivement<sup>2</sup>. Un inventaire des biens de Banelle sera fait au mois de juin, et la maison sera mise en vente le 28 décembre.

Pour sa part, le Père Gaschon décide de se cacher sur place, au lieu de partir comme tant d'autres pour la Suisse. Ces débuts de la persécution violente vont être pour lui, comme pour bien d'autres d'ailleurs, l'occasion providentielle qui le fera s'élever de la vie d'un saint prêtre à celle d'un prêtre saint, par l'héroïsme qu'il déploiera dans son ministère en faveur des âmes.

Jean-François trouva refuge tout d'abord au château de Lyonne. De nuit, il dit la messe dans la chapelle du château, va visiter les familles sous un costume d'emprunt. C'est là que se produit un événement étrange, « qui marquera profondément la carrière posthume du vénéré missionnaire... Une chambrière ayant accouché d'un enfant mort-né, fit appeler à son chevet le Père Gaschon. Celui-ci demanda, pendant qu'il administrait les sacrements à la mère, qu'on portât l'enfant jusqu'à la chapelle du château afin qu'il le baptise. Et là, le petit corps retrouva vie, reçut le baptême et vécut encore quarante-huit heures avant de retourner à la mort. »<sup>3</sup> C'est bien souvent que plus tard on portera les petits enfants sans vie sur sa tombe...

Le séjour devenant dangereux, il gagne Escurolles, où il se cache durant deux mois dans le grenier de la famille Labussière. C'est que, depuis le 26 août, la loi a imposé la déportation sous quinzaine de tous les prêtres réfractaires. La situation n'est bientôt plus tenable. C'est alors que le Père prend une

<sup>1</sup> Heureusement, il rétractera tous ses serments le 5 Thermidor an III (23 juillet 1795), et demandera à être réconcilié avec l'Église. Il mourut curé de Laps en 1833.

<sup>2</sup> Parmi eux, Jacques Amblard, originaire de Monton, sera emprisonné à Clermont, et deviendra après le Concordat curé de Gerzat.

<sup>3</sup> Michel BOY, *op. cit.*, p. 52.

grande décision, qui va marquer l'avenir, autant le sien que celui du Livradois : celle de retourner secrètement au pays pour y continuer son ministère. C'est là que, pendant plusieurs années, il « tiendra le maquis », apportant en tous lieux les secours spirituels.

***Retour au Livradois (1793-1795).***

Dans toute la région, les gens de la campagne grondent contre les bourgeois des cités – petites ou grandes – qui cherchent à imiter Paris. À Ambert, où réside alors Louis, le frère cadet de Jean-François<sup>1</sup>, c'est Étienne Maignet qui mène la danse, en fils soumis au grand Paris révolutionnaire. Maignet ! l'enfant du pays, l'avocat si obligeant et si fort aimé, jeune, enthousiaste et travailleur, marié à vingt-et-un ans à une femme si pieuse... certainement, il rêvait de faire du bien dans son pays.

Pendant que les ambertois réclament au pouvoir central un tribunal de première instance et un collège classique, des émeutes paysannes s'élèvent, à Ambert même, puis dans la région de Vollore, refuge d'une soixantaine de prêtres insermentés. C'est de Thiers que viendra la répression ; cinq paysans y seront condamnés à mort, une vingtaine à la prison.

C'est dans cette atmosphère que le Père Gaschon revient au pays. Mais il ne va pas se mêler de prendre parti ; il est là pour apporter ce qu'il a de plus haut : le rayonnement de sa sainteté. Cette charité qui, seule, est capable de pacifier les hommes et de les porter à la seule véritable révolution qu'ils aient à réaliser : la révolution intérieure ; autrement dit, la conversion.

Il semble bien que le Père Gaschon se soit d'abord rendu à Ambert même, auprès de Louis et des siens. Un témoignage fort intéressant, recueilli en 1925 auprès de Mme Marie Gourbeyre-Imberdis, assure qu'il se réfugia dans deux maisons contiguës, communiquant secrètement par la cave, appartenant respectivement aux familles Imberdis et Gladel<sup>2</sup>. En cas de perquisition dans l'une d'entre elles, il passait ainsi dans l'autre. Et elle ajoute que lorsque Maignet – alors chargé de la reconquête de la région lyonnaise passée à la contre-révolution – « savait que par ses ordres on irait visiter les maisons Imberdis ou Gladel, il faisait prévenir ces maisons qu'on irait y chercher l'abbé Gaschon » ! la limite entre la lumière et les ténèbres passe bien dans le cœur de chaque homme... Il semblerait que le Père ait trouvé refuge également dans d'autres maisons.

Le 24 brumaire an I (14 novembre 1793), un arrêté de Couthon supprime les cultes. Le plus souvent, le clergé constitutionnel en place se retire sans un mot ; les églises sont fermées, les objets du culte dispersés ou détruits. L'évêque Perrier, qui a refusé d'abdiquer, se réfugie à Grenoble.



Fig. 3 : calice et patène en étain, probablement utilisés par le P. Gaschon pour célébrer ses messes clandestines. Ils étaient conservés à l'hôpital d'Ambert.

<sup>1</sup> Ayant laissé sa fonction de juge vers novembre 1792, Louis quittera Ambert en janvier 1793 pour retourner à Riom avec sa famille. Considéré comme suspect, ses biens seront mis sous séquestre et il sera arrêté au printemps 1794 ; la chute de Robespierre trois mois plus tard permettra sa libération.

<sup>2</sup> Cf. Michel BOY, *op. cit.*, p. 53. Il s'agit des maisons actuellement situées aux n° 6 et 8 de la place du Pontel.



## LE VÉNÉRABLE PÈRE FRANÇOIS GASCHON.

Le Père Gaschon, pour sa part, reste sur place. Il a reçu, par les délégués secrets de Mgr de Bonal, des pouvoirs extrêmement étendus en matière de célébration des sacrements, de dispense, de réconciliation des églises, etc. Il dispose de caches chez des familles amies dans toute la région, parcourt la campagne vêtu en paysan, portant les réconforts de la parole de Dieu et des sacrements à cette population éprouvée, célébrant la Messe dans des granges. Lorsque l'alerte est plus sérieuse, que la garde nationale se lance à sa recherche, il gagne les hameaux des hauteurs. À plusieurs reprises, il bénit les familles qui ont ainsi pris le risque de lui offrir un refuge ; chaque fois naîtront ensuite, dans ces villages hospitaliers, un grand nombre de vocations sacerdotales et religieuses.

Les histoires ne manquent pas sur cette période, où la mémoire populaire a conservé le souvenir des déguisements cocasses qui lui permirent d'échapper aux recherches, ou encore de la hardiesse avec laquelle il aborda plusieurs fois ses poursuivants et comment, tout en ne cachant rien de la vérité, il leur donna adroitement le change sur son identité. C'était une preuve de son humour paysan – grâce auquel il se faisait tant aimer des gens du pays –, mais surtout de l'extraordinaire sérénité qu'il devait à son total abandon à la Providence divine ; certaines des aventures qu'il vécut durant cette période tiennent d'ailleurs véritablement du miracle<sup>1</sup>.

### *Après la Terreur (1795-1800).*

Avec la chute de Robespierre, le 9 Thermidor an II (27 juillet 1794), les esprits se calment assez rapidement. Il faut dire que les choses n'ont jamais été très loin dans le pays d'Ambert, où finalement les conventionnels, et Maignet le premier, sous des apparences intransigeantes, ont veillé à la sécurité de leurs concitoyens.

Le 3 ventôse an III (21 février 1795), l'État proclame la liberté des cultes. À Clermont, le représentant du peuple Jean-Baptiste Chazal libère bientôt cent-dix-huit prêtres réfractaires détenus dans les prisons du département. C'est le cas de l'abbé Chambrotty, ancien curé d'Olliergues, emprisonné depuis octobre 1792 : il se présente sans tarder à la municipalité d'Olliergues pour faire viser sa mise en liberté et reprendre son ministère<sup>2</sup>. Le Père Gaschon fera de même le 4 thermidor (21 juillet), sans rencontrer aucune objection ; d'autres prêtres revenus d'exil feront la même démarche.



Fig. 4 : Meymont : l'église.

Le 9 messidor an V (27 juin 1797), les dernières lois contre les réfractaires sont abrogées. Partout dans la région, le culte ancien se rétablit. La poussée contre-révolutionnaire avait en effet culminé aux élections de l'an V (printemps 1797), qui amenèrent à la députation plus de deux cents royalistes. Mais cette réaction est brisée lors du coup d'état du 18 Fructidor (4 septembre) ; le gouvernement prend alors de nouvelles mesures contre les insermentés d'hier, qui doivent à nouveau quitter leur ministère. Celles que l'on prend dans le département ne sont pas très sévères. L'abbé Chambrotty se retire auprès de son frère à Aigueperse ; il ne

<sup>1</sup> Cf. H. POURRAT, *op. cit.*, p. 134-135 ; 138-143 ; 156-158 ; Michel BOY, *op. cit.*, p. 54-56.

<sup>2</sup> Il deviendra bientôt l'un des vicaires secrets de Mgr de Bonal.

## LE VÉNÉRABLE PÈRE FRANÇOIS GASCHON.

reviendra semble-t-il à Olliergues qu'à la fin de l'année 1800. De son côté, le Père Gaschon est assigné à résidence à son domicile de la commune d'Olliergues (sans doute à cette époque à Meymont) le 21 frimaire an VI (11 décembre 1797). Mais des feuillets écrits de sa main et conservés aux archives diocésaines permettent de constater qu'il a exercé, de mai 1799 à février 1802, un ministère actif dans l'église de ce hameau, qui, comme on l'a vu, était une annexe de La Chabasse.

\*\*\*\*\*